



À une assemblée extraordinaire tenue le 15 juillet 2010 et à laquelle étaient présents, Messieurs Michael Page, maire de North Hatley, Jacques de Léséleuc, maire de Hatley et Alec van Zuiden, maire d'Ayer's Cliff.

10-07-15.07 MODIFICATION AU RÈGLEMENT N° 2010-02

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi doit procéder à des travaux de réhabilitation du barrage Massawippi;

ATTENDU QU'il ya lieu de modifier le règlement n° 2010-02 relatif à un règlement d'emprunt pour la réhabilitation du barrage Massawippi ;

ATTENDU QUE les membres de la Régie déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL PAGE**

ET RÉSOLU QUE l'article 1 du règlement n° 2010-02 soit remplacé par celui-ci :

La Régie est autorisée à exécuter ou à faire exécuter des travaux pour la réfections du barrage Massawippi et les travaux complémentaires, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Monsieur Léonard Castagner ing, MBA, en date du 14 juin 2010, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe "A".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Liane Breton, secrétaire-trésorière



Estimation des coûts Barrage Massawippi

Annexe A
Règlement 2010-02

Réhabilitation vanne		217 300 \$
Réfection déversoir		124 500 \$
Passe à poissons		50 100 \$
Vannes d'évacuation		172 200 \$
Sous-total		564 100 \$
Administration entrepreneur		68 900 \$
Ingénierie		42 500 \$
Étude évaluation environnementale et CA		12 500 \$
Évaluation de la sécurité		21 650 \$
Plan des mesures d'urgences		16 850 \$
Géotechnique		24 635 \$
Gestion coordination		7 500 \$
Estimation des coûts		3 815 \$
Concept initial		3 500 \$
Révision ingénierie		12 830 \$
Gestion appel d'offres		4 500 \$
Surveillance		21 000 \$
Total		804 280 \$
Contingences	6.0%	48 460 \$
Total		852 740 \$
Frais légaux		12 791 \$
Frais de financement permanent		17 055 \$
Financement temporaire		44 414 \$
Taxes nettes		73 001 \$
Total du règlement		1 000 000 \$

Léonard Castagner, ing



14 juin 2010